

**Compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration,
tenue le mercredi 1er février 2012
au LOREM, 4 rue des Mariniers – 75014 PARIS**

Présents :

Olivier Cahen, Daniel Chailloux, Pierre Hazard, Roger Huet, Antoine Jacquemoud, Bruno Lonchampt, iette Magna, Pierre Meindre, Michel Mélik, Pascal Morin, Pierre Parreaux, Béatrice Serre, Agostinho Vas-Nunes

Excusés :

Gérard Cardon, Rolland Duchesne, René Le Menn.

Absents :

Edmond Bonan, Gérard Métron.

Adhérent invité :

Olivier Telle

Le président, Antoine Jacquemoud, ouvre la séance à 19h50. Seize membres sont présents à cette réunion, plus un adhérent invité.

Le secrétariat de la séance est assuré par Pierre Hazard.

ORDRE DU JOUR

01 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 4 JANVIER 2012 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président Antoine Jacquemoud, après avoir constaté qu'il n'y avait pas de question, propose de voter pour l'approbation de ce compte rendu.

Résultats du vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : tous les membres présents

Le compte-rendu de la réunion de Conseil d'Administration du 4 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

02 – POINT SUR LES PROJECTIONS EXTERIEURES, EFFECTUE PAR DANIEL CHAILLOUX

021 Projections réalisées

Orsay

Dimanche 8 janvier 2012

Auditorium Jacques Tati

Salle de 120 places

Organisateur : Charles Couland

A la technique : Daniel Chailloux et Michel Baille

Public reçu : 2 x 40 personnes

Projection payante : 600 euros

Saint Maurice

Lundi 9 janvier 2012

Salle polyvalente du CCAS de Saint Maurice

Organisateur : Roger Huet

A la technique : Daniel Chailloux et Michel Baille

Public reçu : 40 seniors

Projection payante : 500 euros

Clermont-Ferrand

Samedi 21 janvier 212

Maison de la Culture – Auditorium

Organisateur : Gérard Piot aidé de Michel Bouthors pour les invitations hors Stéréo-Club Français

A la technique : Daniel Chailloux et Michel Baille

Public reçu 140 personnes

Nombreux membres du Stéréo-Club Français étaient présents

Projection partiellement payante : 200 euros pour le déplacement + 114 euros de lunettes

022 PROJECTIONS A VENIR

Aulnay de Saintonge

Samedi 4 et dimanche 5 février 2012

Salle des fêtes d'Aulnay – Foire à la photo

Salle de 200 personnes

Organisateur : Christian Garnier

A la technique : Daniel Chailloux, Michel Baille et Olivier Telle

Projection à la charge du Stéréo-Club Français

Nîmes

Dimanche 4 mars 2012

Holiday Inn de Nîmes – Foire à la photo

Organisateur : Serge Paone

A la technique : Michel Espagna

Démonstration stéréoscopique sur écran TV3D

Déplacement et location de la salle à la charge du Stéréo-Club Français

Chelles

Dimanche 11 mars 2012

Théâtre de Chelles – Foire à la photo

Organisateur : Stéréo-Club Français, tenue d'un stand et démonstration sur écran TV3D

Location du stand à la charge du Stéréo-Club Français.

Barcelone – Espagne

Jeudi 12, vendredi 13, samedi 14 avril 2012

V Bicat – 2nd edition DogVille 3D Film Festival

Organisateur : Carles Moner

A la technique : Daniel Chailloux, Michel Baille

Demande de remboursement des frais de déplacement (800 €), d'hébergement et de repas

Collioure

Samedi 28 avril 2012

Salle municipale de Collioure

Organisateur : Michel Espagna

A la technique : Daniel Chailloux, Michel Baille

Public attendu > 250 personnes

Déplacement et hébergement à la charge du Stéréo-Club Français.

Annonay – Ardèche

Jeudi 3 mai 2012

Salle à déterminer

Organisateur : Marc Cherpin – Lyon's Club d'Annonay

A la technique : Daniel Chailloux et Michel Baille

Devis proposé et accepté : 1000€ comprenant les frais de déplacement, de location du matériel et les lunettes. Hébergement et repas à la charge de l'organisation.

Vincennes

Samedi 26, dimanche 27 mai 2012

Attente de confirmation et de participation.

Frais de déplacement et lunettes à la charge du Stéréo-Club Français.

Colmar

Vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 juin 2012

Parc des expositions – Centre des Congrès

Conférence et projections 3D sur le micro minéral d'André Marent

Frais de déplacement et d'hébergement pris en charge par l'organisation : 2000€

03 – MODALITES DES REMBOURSEMENTS DES FRAIS DES BENEVOLES DU STEREO-CLUB FRANCAIS

Afin de clore les polémiques soulevées par Gérard Métron lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 novembre 2011, Daniel Chailloux expose le récapitulatif des frais engagés et remboursés durant l'exercice 2010-2011.

Il liste tout d'abord les personnes qui ont bénéficié de remboursements directs de leurs divers frais (abonnement Internet, frais de déplacement en région parisienne, frais de déplacement et d'hébergement pour projections extérieures, frais d'affranchissements postaux et frais de repas). Le montant total de ces remboursements s'élève à 6104,20 euros.

Il énumère ensuite celles qui ont choisi le renoncement express du remboursement de leur frais prévu pour toute association reconnue d'intérêt général dont le Stéréo-Club Français fait partie. Ce renoncement express donne droit à une réduction d'impôt. Le montant total de ces frais s'élève à 6211,61 euros.

Il expose enfin l'état des frais déjà engagés pour l'exercice 2011-2012, toutes catégories confondues (abonnement Internet, déplacement en région parisienne, repas de travail, frais de déplacement pour projections extérieures). Le montant total de ces frais s'élève à 1400.78 euros.

Tous ces remboursements ont été effectués sur présentation des pièces justificatives correspondantes. Ces documents sont archivés et consultables sur simple demande.

Le président Antoine Jacquemoud souhaite préciser les barèmes de remboursement des frais engagés dans le cadre des missions et des activités de notre association :

- Frais kilométriques :
 - Véhicule automobile : 0,304 euro/Km
 - Vélos, motos : 0,118 euro/Km
- Frais d'hôtel : 70 euros/nuit/personne : 80 euros (avec petit-déjeuner)
- Frais de repas : 20 euros
- Frais SNCF : remboursés au tarif SNCF du billet de train

Le bénéficiaire devra remplir une note de frais normalisée Stéréo-Club Français et joindra les pièces justificatives correspondantes.

Résultats du vote pour

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 100 %

Le Conseil d'Administration à l'unanimité accepte ces barèmes de remboursements de frais.

04 – EXAMEN DE LA DEMANDE DE PASCAL GRANGER, GROUPE FRANCO SUISSE

Le texte de la lettre de Pascal Granger est joint en annexe à ce compte-rendu.

Pascal Granger informe le Conseil d'Administration par lettre que les membres qui se réunissent en Suisse sont amenés à structurer leur fonctionnement sous forme d'une association officielle respectant les règlements helvétiques. Pascal demande l'avis du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration le remercie pour ce geste et prend note de la nouvelle association qui se crée et souhaite à celle-ci beaucoup de réussites et d'activités stéréoscopiques. Les membres du Conseil d'Administration pensent que cette nouvelle structure renforcera les relations entre les deux structures. Par habitude, dans l'organisation du Stéreo-Club Français, ce groupe sera probablement encore appelé « groupe franco-suisse ».

05 – COOPTATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION. DYNAMISATION DU STEREO-CLUB FRANÇAIS.

Pour améliorer le dynamisme et la réactivité du Stéreo-Club Français dans son ensemble, le Conseil d'Administration souhaite que les groupes régionaux soient représentés au sein du Conseil pour qu'ils soient informés plus rapidement des décisions, qu'ils puissent entrer en contact plus simplement et donner un avis ou une information en retour. A cet effet, le Conseil d'Administration souhaite accueillir un représentant de chaque groupe, dès cet exercice.

Deux personnes ont accepté d'être cooptées. Ces personnes sont Pascal Granger pour le groupe Franco-Suisse et Michel Espagna pour le groupe Sud. Le Conseil d'Administration décide de les coopter. Selon nos statuts, ces personnes devront présenter leur candidature définitive à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

Du fait de leur éloignement important du lieu de réunion habituel, leurs absences probables seront excusées.

Lettre ouverte de Jacques Sandillon

Ce paragraphe fait suite au courrier assez rude de Jacques Sandillon s'adressant aux adhérents de la région aquitaine et aux membres du Conseil d'administration du Stéreo-Club Français.

Antoine Jacquemoud exprime sa réprobation au ton employé.

Daniel Chailloux, s'est entretenu longuement par téléphone avec son auteur avec qui il entretient par ailleurs de très bonnes relations. Ce courrier doit être interprété au second degré. Jacques Sandillon

a tout simplement jeté un gros pavé dans la mare du Stéreo-Club Français.

Daniel Chailloux nous expose la synthèse de cet entretien, qui converge avec les idées et avis d'autres membres du Conseil d'Administration. Il nous présente les actions, qui selon lui, sont indispensables à prendre si le Stéreo-Club Français veut relever la tête et être reconnu à sa vraie valeur de leader en stéréoscopie.

Création d'une liste de discussion et d'échanges techniques au sein du Stéreo-Club Français

La Lettre est pour l'instant le seul organe de liaison avec les adhérents. Nous avons conscience que les adhérents isolés peuvent éprouver des difficultés à surmonter un problème informatique.

Nous avons donc décidé de créer une liste de discussion et d'échange qui sera uniquement destinée aux adhérents à jour de leur cotisation. Un mot de passe sera requis pour participer. Un modérateur sera nommé afin de réguler les discussions.

La mise en place d'une telle liste prendra quelques semaines. La Lettre mensuelle préviendra les membres de la mise en route de cette liste.

Restauration du site Internet

Tous les membres du Conseil s'accordent à reconnaître que notre site Internet n'est plus du tout dans la mouvance actuelle. Un groupe de travail déjà constitué se réunira dès le 7 février prochain pour mettre sur papier les grandes lignes d'un nouveau site représentatif de notre association. Quelques nouvelles idées ont déjà émises. Nous vous tiendrons informé de l'avancement du projet.

Partager équitablement les recettes entre les régions

Depuis la nomination d'Antoine Jacquemoud à la présidence du Club, les régions ont pu remarquer un très net effort d'aide et de dotation en matériels (écrans, ordinateur, projecteurs, TV3D, ...).

Nous nous efforcerons, dans la limite des demandes et des moyens financiers à mettre en face, de satisfaire les besoins de celles-ci afin que les régions puissent profiter des dernières technologies stéréoscopiques.

Création d'un comité de visionnage et de sélection de nos programmes audiovisuels

Selon l'idée suggérée par Jacques Sandillon dans son courrier, nous mettrons en place un comité de visionnage et de sélection des programmes audiovisuels des membres du Club.

Les règles de visionnage et de sélection devront être clairement définies afin de retenir les programmes les plus représentatifs d'un point de vue stéréoscopique.

Les procédures d'échange de nos œuvres audiovisuelles devront être étudiées afin d'éviter des copies et une distribution au-delà des frontières de notre Club.

Etablissement d'un répertoire de diaporamas et vidéos de très bonne qualité et disponibles pour les besoins du Stéréo-Club Français.

Pierre Hazard propose qu'un groupe de personnes expérimentées au sein du club définissent une grille d'évaluation comportant une liste de paramètres. Cette grille serait utilisée pour évaluer le niveau des œuvres qui sont présentées aux séances de projection. Ces œuvres seraient ensuite répertoriées dans une liste du Stéréo-Club Français et pourraient être projetées en cas de besoin.

Créer une commission 3D au sein de la Fédération Photographique de France

Afin de nous implanter un peu plus au sein de la Fédération Photographique de France (FPF), Jacques Sandillon propose la création d'une commission stéréoscopique à la FPF. Cette commission pourra proposer des stages de photographie en relief aux 8000 adhérents de la fédération.

Poursuite de notre représentativité à l'extérieur du Club

Notre représentativité à l'extérieur du Club doit continuer sur sa lancée par des conférences sur la stéréoscopie et des projections sur grand écran. Nous poursuivrons la démarche entamée depuis quelques années maintenant et qui enthousiasme les spectateurs de chaque séance de projection.

Pour 2012, Daniel Chailloux a déjà pris un certain nombre de contacts et de rendez-vous avec les organisateurs de grandes manifestations nationales et internationales.

En résumé, les membres du conseil d'administration acceptent ces propositions. Leur mise en place nécessitera pour certaines un suivi, des précisions et une adaptation des statuts et règlement intérieur.

Olivier Telle, invité en qualité de membre récent, intervient. Il fait un bref résumé de ce qu'il perçoit au cours de la réunion et apporte le ressenti de nouveaux adhérents. Il constate que le Conseil d'Administration est conscient qu'il faut fortement réorganiser le fonctionnement du club pour faire face aux besoins actuels, par exemple la mutation vers le numérique et le fonctionnement du club sur le plan national. Face aux besoins identifiés, des tâches croissantes nécessitent des choix et actions rapides ; les responsables du Conseil d'Administration semblent prendre moins de plaisir. Olivier Telle rapporte aussi l'impression ressentie par certains nouveaux qui se sentent désorientés face aux termes employés par les plus anciens. Il proposerait que le Conseil d'Administration en fasse moins et communique mieux.

Les membres présents du Conseil d'Administration écoutent avec intérêt les impressions de nouveaux membres.

En ce qui concerne un des moyens de mieux communiquer, Michel Mélik et Antoine Jacquemoud rappellent leurs souhaits de voir aboutir une solution de visioconférence avec les régions.

Daniel Chailloux complète cette analyse : il est avec Olivier Cahen fervent sympathisant des actions régionales depuis des années ; il confirme que le Conseil d'Administration, a depuis un an sous la impulsion énergique du nouveau président Antoine Jacquemoud décidé de revoir en profondeur les fonctionnements du Stéréo-Club Français.

06 & 07 POINT SUR LE PROJET DE NIMES ET PROJET D'ACHAT D'UN TV 3D POUR LE GROUPE SUD

A l'occasion de la foire à la photo de Nîmes, Le Conseil d'Administration donne son accord pour prendre en charge le coût de la location d'une salle, proposée par Serge Paone, salle annexe à la salle principale, pour y assurer une présentation en continu de photos et diaporamas stéréo, suivi d'un rassemblement des membres de la région Sud.

Suite aux contraintes liées aux dimensions de la salle et au mode de passage des spectateurs visitant une foire, Daniel Chailloux a calculé que le transport des projecteurs de puissance serait coûteux pour une utilisation peu adaptée durant toute une journée. Dans l'urgence des dates, il a proposé à chacun des membres du Conseil d'Administration de voter l'achat d'un TV 3D de 47 pouces identique à celui utilisé au LOREM.

Ses avantages : correspond très bien aux besoins de cette journée ; ce matériel sera ensuite disponible pour les membres de la région Sud.

La grande majorité des membres du CA ont donné leur accord par correspondance. Le téléviseur a été acheté sur place, les compléments par correspondance. Michel Espagna, acceptant de gérer le matériel pour cette présentation a été facilement formé à distance par Daniel Chailloux.

L'ensemble de présentation est donc prêt dès le 2 février 2012.

Le Conseil d'Administration donne son accord pour prendre en charge les frais de déplacement de Michel Espagna pour venir avec ce téléviseur 3D.

08 – POINT SUR LE PATRIMOINE

Pascal Morin indique qu'il a eu une conversation téléphonique avec Marcel Lecoufle, grand spécialiste des orchidées et plantes carnivores. Monsieur Lecoufle a autorisé Pascal Morin à contacter Gérard Grosbois pour copier la base de données de plus de 15 000 photos issues de l'immense travail de collecte et de scans effectués par Gérard Grosbois. Par respect pour ce travail et pour la qualité des photos stéréos réalisées. Pascal Morin propose d'acheter le logiciel FileMaker avec lequel ont été gérées ces données.

Le CA reconnaît la qualité et la dimension de cette œuvre. Il passe au vote pour l'achat et la procédure d'utilisation du logiciel File Maker.

Contre : 0 Abstention ; 0 Pour : 100 %
des membres présents

File Maker sera acheté et utilisé dans la gestion du patrimoine.

Pierre Hazard propose que s'ils sont d'accord, Gérard Cardon et Pascal Morin s'accordent avec Marcel Lecoufle et Gérard Grosbois pour définir si possible par écrit les conditions d'utilisation de ces photos par le Stéréo-Club Français.

Antoine Jacquemoud nous informe que pour le respect de détails administratifs et juridiques (adresses des sièges respectifs) il est amené à resigner la convention avec le Musée de Bry-sur-Marne ; les autres conditions sont inchangées.

Pascal Morin annonce que conformément à l'accord donné par Gérard Métron au cours de la séance de Conseil d'Administration du 30 novembre 2011, il a contacté celui-ci par téléphone pour prendre rendez-vous afin de venir chercher les appareils stéréo du club stockés chez lui. Pascal Morin s'est vu opposer une fin de non recevoir par Gérard Métron qui lui a confirmé qu'il n'accepterait de traiter qu'avec Rolland Duchesne.

Le CA prend note et proposera à Rolland Duchesne, s'il est d'accord, de contacter Gérard Métron.

09 – INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DE L'ANNUAIRE PAPIER

Pascal Morin confirme que la première version de l'annuaire papier a été imprimée et envoyée ces jours-ci par courrier à chacun. Il ajoute que cette version n'est pas parfaite et qu'elle sera complétée et corrigée en fonction des éléments qu'il recevra en retour.

Pierre Meindre a été sollicité pour passer un article dans la lettre afin d'inciter les membres à renvoyer leurs informations complémentaires.

10 – POINT SUR LE SITE INTERNET

Le site internet a été très utile ces dernières années mais les besoins actuels du Stéréo-Club Français montrent qu'il atteint ses limites et s'avère assez obsolète. Un groupe de travail a été constitué et commence à se réunir pour définir l'architecture du nouveau site, choisir le logiciel de conception et qui sera en charge de la réalisation. Agostinho Vas Nunes propose qu'au moment opportun le groupe présente une ou deux maquettes pour que le Conseil d'Administration choisisse.

Par expérience, Olivier Telle préconise que toute solution retenue soit très documentée pour faciliter la mise à jour et la maintenance du site.

11 – POINT SUR LE FESTIVAL DE MONTIER EN DER

Roger Jauneau informe le Conseil d'Administration qu'il a envoyé le 23 janvier un courrier pour demander que le Stéréo-Club Français puisse exposer cette année à Montier en Der, il a reçu un accusé de réception, mais n'a pas d'autres informations pour le moment. Il annonce qu'un petit groupe est prêt à se déplacer et fournir des explications si notre candidature est acceptée : Il sera possible de projeter des images sur plusieurs TV 3D, nombre à définir.

En attendant Roger Jauneau réitère son appel aux bonnes volontés pour proposer des images de qualité sur le thème « Nature et Animaux ».

12 – INFORMATION SUR LE CHANGEMENT DES SIGNATURES A LA BANQUE POSTALE

Les signatures sont changées et déposées. Les trois signataires sont :

- signataire principal : Antoine Jacquemoud
- signataires complémentaires : Daniel Chailloux et Rolland Duchesne.

Daniel Chailloux confirme que le Stéréo-Club Français dispose toujours d'un compte bancaire au Crédit Lyonnais. Il n'est pas utilisé et il coûte en frais de gestion. Daniel Chailloux va le fermer et transférer l'argent à la Banque Postale. Il demande aussi à Pierre Parreaux de fermer un compte pour les enveloppes T qu'il est le seul à pouvoir solder et qui génère des frais tout en ne servant plus.

13 – 14 & 15 ENVOI DU RECU FISCAL, IMPRIMANTE A CARTES ET ENVOI GROUPE (LETTRE MENSUELLE, RECU FISCAL ANNUAIRE 2012, CARTES D'ADHERENTS)

Daniel Chailloux fait le point sur les documents édités ou à éditer.

Le dernier courrier a regroupé dans une seule enveloppe : le reçu fiscal, la carte d'adhérent et l'annuaire téléphonique.

Daniel Chailloux indique que ces tâches sont consommatrices de temps quand elles sont effectuées consciencieusement.

Il annonce au conseil que l'imprimante à cartes a été achetée, ainsi que les consommables (cartes vierges et rubans d'impression) et que cette machine est un très bon outil.

Daniel Chailloux propose aux membres du Conseil d'Administration d'envoyer à chacun un fichier « .pdf » de cartes de visite de membre du Conseil d'Administration à leur nom et coordonnées personnelles, à charge pour eux de les imprimer et découper. Tous les membres du Conseil d'Administration présents acceptent. Antoine Jacquemoud demande que ces cartes ne comportent pas de titre distinctif.

16 – POINTS DIVERS

Séance mensuelle du 11 avril à la Bienfaisance.
Le programme sera arrêté à la prochaine séance de Conseil d'Administration.

Henriette Magna et Charles Clerc sont allés à Verrières le Buisson prendre contact avec les élus de la Commune, ils sont d'accord pour une séance de projection, Henriette et Charles feront un courrier à l'adjoint au maire en charge de la culture et de la communication qui proposera une date.

Olivier Cahen voudrait que les programmes des séances techniques et si possible aussi ceux des grandes séances soient annoncés le plus tôt possible dans la lettre avec le plus de détails possibles.

Daniel Chailloux rapporte qu'il y a 344 personnes inscrites au Stéréo-Club Français dont 19 à la FPF

Le président Antoine Jacquemoud clôt la séance à 23h15.

Prochaine réunion de Conseil d'Administration :
7 mars 2012

Groupe de travail « site internet » 7 février 18h30

Groupe de travail « dépliant » : 21 février à 18h30

**Annexe au compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration,
tenue le mercredi 2 février 2012
au LOREM, 4 rue des Mariniers – 75014 PARIS**

Lettre de Pascal Granger, représentant le Groupe Franco-Suisse

Groupe Stéréoscopique Franco Suisse de Genève

STATUTS

Dénomination et siège

Article 1

Le Groupe Stéréoscopique Franco Suisse de Genève (GSFSG) est une association sans but lucratif régie par les présents statuts et subsidiairement par les articles 60 et suivants du Code civil suisse. Elle est politiquement neutre et confessionnellement indépendante.

Article 2

Le siège de l'association est situé dans le Canton de Genève, plus précisément sur la commune de Satigny.

Sa durée est indéterminée.

Buts

Article 3

Le Groupe Stéréoscopique Franco Suisse de Genève a pour but de regrouper toutes les personnes intéressées d'une manière ou d'une autre par la photographie stéréoscopique (appelée aussi 3D, en relief ou tridimensionnelle) ou à ses applications.

Il organise des séances de projections, des séances techniques et pratiques, des séances de formation pour initier les nouveaux intéressés et de perfectionnement pour ceux qui pratiquent déjà.

Ces séances sont aussi ouvertes à un public néophyte pour promouvoir cet art. Il est aussi là en temps que groupe régional pour la Société Suisse de Stéréoscopie et le Stéréo Club Français.

Ressources

Article 4

Les ressources de l'association proviennent des cotisations versées par les membres, de dons et legs ou de toutes autres ressources autorisées par la loi.

Les fonds sont utilisés pour l'achat de matériel, pour la partie administrative (courrier, frais d'impressions, etc.) ou pour diverses manifestations.

Membres

Article 5

Toute personne peut devenir membre du GSFSG en adressant une demande écrite au Comité qui prendra la décision de l'admettre ou non.

Elle devient membre lorsqu'elle est à jour de sa cotisation.

La qualité de membre se perd :

- par décès
- par démission écrite adressée au Comité
- par radiation prononcée par le Comité pour motif grave
- par défaut de paiement des cotisations pendant plus d'une année.

Dans tous les cas la cotisation de l'année reste due. Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à l'avoir social.

Les sociétaires ne sont pas personnellement responsables des engagements de l'association, lesquels sont uniquement garantis par ses biens propres.

Organes

Article 6

Les organes de l'association sont :

- L'Assemblée générale,
- Le Comité,
- L'organe de contrôle des comptes

Assemblée générale

Article 7

L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle est composée de tous les membres. Elle se réunit une fois par an en session ordinaire. Elle peut, en outre, se réunir en session extraordinaire chaque fois qu'il est nécessaire à la demande du Comité ou de 1/5ème des membres.

L'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

Le Comité communique aux membres par écrit la date de l'Assemblée générale au moins 6 semaines à l'avance. La convocation mentionnant l'ordre du jour est adressée par le Comité à chaque membre au moins 10 jours à l'avance.

Article 8

L'Assemblée générale:

- se prononce sur l'admission ou l'exclusion des membres
- élit les membres du Comité et désigne au moins un/e Président/e, un/e Secrétaire et un/e Trésorier/ère
- prend connaissance des rapports et des comptes de l'exercice et vote leur approbation
- approuve le budget annuel

- contrôle l'activité des autres organes qu'elle peut révoquer pour justes motifs
- nomme un/des vérificateur/s des comptes
- fixe le montant de la cotisation annuelle
- décide de toute modification des statuts
- décide de la dissolution de l'association.

Article 9

L'Assemblée générale est présidée par le président de l'association. En cas d'absence, il sera remplacé par le Vice-Président.

Article 10

Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président compte double.

Les décisions relatives à la modification des statuts et à la dissolution de l'association ne peuvent être prises qu'à la majorité des 2/3 des membres présents.

Article 11

Les votations ont lieu à main levée. A la demande de cinq membres au moins, elles auront lieu au scrutin secret.

Article 12

L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, dite ordinaire, comprend nécessairement:

- L'approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale
- le rapport du Comité sur l'activité de l'association pendant la période écoulée
- les rapports de trésorerie et de l'organe de contrôle des comptes
- la fixation de la cotisation
- l'adoption du budget
- l'approbation des rapports et comptes
- l'élection des membres du Comité et de l'organe de contrôle des comptes
- les propositions individuelles.

Comité

Article 13

Le Comité est autorisé à faire tous les actes qui se rapportent au but de l'association. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires courantes.

Article 14

Le Comité est élu par l'assemblée générale pour une durée de trois ans. Il est composé d'un minimum de trois personnes dont le président, le secrétaire et le trésorier. Les membres sortant sont rééligibles.

Un membre du Comité ne peut assumer la présidence plus de dix années consécutives.

Le Comité se réunit autant de fois que les affaires de l'association l'exigent.

Article 15

Les membres du Comité agissent bénévolement. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre

du Comité peut recevoir un dédommagement approprié.

Article 16

Le Comité est chargé:

- de prendre les mesures utiles pour atteindre les buts fixés
- de convoquer les assemblées générales ordinaires et extraordinaires
- de prendre les décisions relatives à l'admission et à la démission des membres, ainsi que de leur exclusion éventuelle
- de veiller à l'application des statuts, de rédiger les règlements et d'administrer les biens de l'association.

Article 17

L'association est valablement engagée par la signature *individuelle / collective à deux du président et d'un autre membre du Comité.*

Dispositions diverses

Article 18

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. La gestion des comptes est confiée au trésorier de l'association et contrôlée chaque exercice par le/s vérificateur/s nommé/s par l'Assemblée Générale.

Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 3 février 2012 à Satigny.

Au nom du Groupe Stéréoscopique Franco Suisse de Genève :

Le/la Président